

D 2024 12 12 130

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, M. GRENIER, A. BOUSSER, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER

**Absents excusés :** Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, H. GRANGE, M. CHALENDAR

**Absents :** V. KRYK, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET

**Procurations :** Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-O. RABOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à G. MASRARI, M. CHALENDAR à P. GUINOT

**Assistants :** I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

### **14. Sécurité – Convention d'autorisation de travaux de génie civil avec Eureka immobilier pour le déploiement de la vidéoprotection**

Considérant la nécessité d'extension du dispositif de vidéoprotection, notamment le long de la rue des Fins et de l'Avenue de Vessy, en limite de la commune de Ferney-Voltaire.

Considérant l'obligation de la commune d'Ornex d'intervenir en génie civil sur le trottoir de la partie privative située au 789, Avenue de Vessy – Le Bois d'Ornex, sur une distance de 15 mètres, afin de rejoindre la chambre ORANGE (cf. plan annexé).

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du propriétaire de la partie privative, à savoir Eureka Immobilier, à travers la signature d'une convention d'intervention du génie civile pour la réalisation des travaux d'extension de la vidéoprotection.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux de génie civil avec Eureka immobilier pour le déploiement de la vidéoprotection.

Fait à Ornex, le 13 décembre 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 13 décembre 2024  
Affiché le : 13 décembre 2024

Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.